

Réunion du mercredi 1er Juillet 1959

VILLE DE ROYAN

OBJET :

Sécurité des Plages

L'an mil neuf cent cinquante neuf, le 1er Juillet à 20 h 30  
le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses  
séances sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocation  
faites le 24 Juin 1959.

Etaient présents : MM. Hubert Meyer, Matras, Rochedereux, Brenus-  
seau, Lanoue, Mongrand, Reix, Lanussé, Guillaud, Biscaye, Lamouche, Fla-  
haut, Massé, Berland, Pouget, Mouchot, Fontanille, Narteau, Melle Fouché,  
MM. Gachet, Menant, Bouchet, Bujard, Galland, Bétous, Charboulan.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exer-  
cice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril 1884  
procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du  
Conseil.

M. Gachet ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné  
pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Conseil Municipal

Considérant qu'il est nécessaire que la ville dispose de moyens de  
sauvetages placés directement sous son contrôle et dont la mise en oeuvre doit  
être assurée par les sapeurs pompiers

dé  
cide

- de prélever sur le chapitre XXXI Dépenses imprévues du budget 1959 un crédit  
de 500.000 frs destiné à la Sécurité des Plages.

- de confier à la Commission de Sécurité le soin d'utiliser cette somme de la façon  
qu'elle jugera la plus satisfaisante pour la sécurité des baigneurs et notamment  
par l'achat d'un canot de sauvetage semblable à celui fourni aux concessionnaires  
des plages par les Sauveteurs et Hospitaliers Bretons.

Ce canot pourrait être monté sur bossoirs au bout de la jetée de façon  
à pouvoir intervenir rapidement en toutes circonstances

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et en susdits  
Ont signé au registre MM. les membres présents

Pour extrait conforme  
Pr le Maire

L'Adjoint Délégué,



59 107

POUR COPIE CONFORME  
MAIRIE DE ROYAN, le 4 août 1959  
Pr le Maire  
L'Adjoint Délégué,

M. MATRAS

APPROUVE  
ROCHEFORT S/MER le 3 août 1959  
Le Sous-Préfet  
signé: VACHEL